

# Loi 25

# Fasken peut vous aider à vous conformer

Le 22 septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) a été sanctionnée.

L'entrée en vigueur progressive de la Loi 25 sur une période de trois ans peut vous donner l'impression d'avoir amplement de temps pour mettre en place vos nouveaux processus — or, ce n'est pas le cas. Le 22 septembre 2022, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur, provoquant des changements importants au sein de votre organisation.

Fasken a préparé un rappel de vos obligations à ce sujet afin de guider vos actions.

## Sur le radar

Depuis le 22 septembre 2022, il est obligatoire d'aviser la Commission d'accès à l'information au sujet de tout incident de confidentialité. Le non-respect de la loi entraînera des sanctions pouvant atteindre 25 M\$, en plus de porter atteinte à la réputation de votre organisation.

### Dates clés



## Une obligation imminente de vous conformer

22 septembre 2022

Entrée en vigueur

Solutions Fasken

Conformité et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désignation d'un.e responsable de la protection des renseignements personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formations</li> <li>Plan de gouvernance et analyse de maturité/risques</li> <li>Inventaire des traitements</li> </ul>
Obligations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notification des incidents de confidentialité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de réponse aux incidents</li> </ul>
Exemptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication de renseignements lors de transactions commerciales</li> <li>Projets d'études et de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente de confidentialité</li> <li>Préparation de la documentation</li> </ul>
À retenir	<p>La principale responsabilité d'un.e responsable de la protection des renseignements personnels consiste à s'assurer que l'entreprise respecte et mette en œuvre la Loi. Si vous ne procédez pas à sa nomination, la personne ayant la plus haute autorité dans votre entreprise se verra automatiquement attribuer cette fonction. Il est donc important de décider à qui vous souhaitez attribuer cette fonction ou d'amorcer le recrutement d'un.e titulaire de fonction.</p>	

**Le saviez-vous ?** Une réforme fédérale est également en cours en lien avec la protection des renseignements personnels (projet de loi C-27). N'attendez pas que la loi fédérale soit en vigueur pour commencer votre mise en conformité. Fasken peut également vous aider à vous conformer au niveau fédéral.

## Une équipe dédiée pour vous aider

- › Inventaire des données et constitution d'un registre de traitement
- › Révision de vos politiques
- › Implantation d'un programme de gouvernance des données
- › Formation de vos dirigeants, administrateurs et employés
- › Préparation pour faire face à un incident de confidentialité

### Contactez un membre de notre équipe afin de vous accompagner dans votre mise en conformité.

Notre équipe de Protection des renseignements confidentiels, vie privée et cybersécurité peut vous aider à amorcer ou à poursuivre vos efforts à l'égard de la Loi 25. Nous vous offrons une **solution juridique et pratique complète** sur tous les aspects touchant la mise en œuvre, le développement, la gestion et la socialisation des mesures en matière de protection des renseignements personnels.



Antoine Aylwin  
Associé  
Cochef, Vie privée et cybersécurité  
  
+1 514 397 5123  
[aaylwin@fasken.com](mailto:aaylwin@fasken.com)



Kateri-Anne Grenier  
Associée  
  
+1 418 640 2040  
[kgrenier@fasken.com](mailto:kgrenier@fasken.com)



Jocelyn Auger  
Associé  
  
+ 514 397 7694  
[jauger@fasken.com](mailto:jauger@fasken.com)



Jennifer Stoddart  
Conseillère  
stratégique  
  
+1 514 397 4367  
[jstoddart@fasken.com](mailto:jstoddart@fasken.com)

### Quoi faire maintenant?

Consultez notre centre de ressources  
relativement à cette réforme législative

→ [Accéder](#)

Écoutez nos balados *Perspectives*  
portant sur les changements à la Loi 25.

▶ [Écouter](#)